

# EMPR ALMA

*Directive machine 2006-42/CE*

---

LA LOI

L'ARRÊTÉ DU 8 DÉCEMBRE 2014

LES NORMES

LES SOLUTIONS ALMA/ORONA

# Les normes EN 81/40 – EN 81/41 – *pr* EN 81/42

---

La norme française NF P82-222 relative aux appareils élévateurs verticaux à été remplacée par la norme européenne:

## **EN 81-41 : élévateurs verticaux**

Pour les appareils du type monte escaliers, la norme européenne est :

## **EN 81-40 : élévateurs obliques**

Un projet de norme est en cours pour les élévateurs verticaux avec cabine fermée (porte) et manœuvre à enregistrement. Il s'agit des « ascenseurs Directive Machine »

## **EN 81-42 : ascenseurs Directive Machine**

# ASCENSEUR DIRECTIVE MACHINE

## Conforme EN 81-70

Elévateur avec entraînement par Electrique ou hydraulique  
Installation avec fosse dans gaine fermée  
Charge 400 kg  
Cabine fermée de 900 à 1100 x 1400 avec porte cabine automatique  
Protection des paliers par portes automatiques  
Machinerie intégrée à la gaine ou à proximité  
Commandes à enregistrement  
Appareil marqué CE

**Un appareil sous directive machine répondant au exigence de l'EN81-70 peut être installé sans dérogation y compris dans les constructions nouvelles. (en respectant les prescriptions de l'arrêté du 8 décembre 2014)**



L'article 7.2 précise :

« A cette fin, les ascenseurs doivent être conformes à la norme NF EN81-70 relative à l'accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap, ou à tout système équivalent permettant de satisfaire à ces mêmes exigences »

Il faut bien entendre ici qu'un appareil qui ne relève pas de la norme NF EN81-70 (un appareil marqué CE au titre de la Directive Machine mais qui comporte toutes les caractéristiques fonctionnelles et dimensionnelles requises par cette norme peut être installé sans dérogation car il permet « de satisfaire à ces mêmes exigences »